



Règlement Sorties terrain LPO

« MOOC Ornitho »

1- DEFINITION DES SORTIES TERRAIN LPO « MOOC ORNITHO »

Les sorties organisées dans le cadre du « MOOC Ornitho » sont assurées par des professionnels de la LPO. Elles ont pour vocation de prolonger, en compagnie d'un spécialiste, les apprentissages du « MOOC Ornitho » sur le terrain et de confronter l'apprentissage des stagiaires à la description ornithologique en conditions naturelles.

Il s'agit d'une séance de travail où les stagiaires sont actifs et non pas d'une visite guidée.

2- TARIFS

Le tarif appliqué aux sorties est de 45 euros par jour et par personne. Le tarif est le même pour toutes les sorties proposées par la LPO dans le cadre du MOOC Ornitho.

Le volume horaire d'une journée est au minimum de 6 heures. Pour un week-end le tarif est de 90 euros.

Ce tarif comprend uniquement la prestation de guidage du salarié LPO. La restauration, l'équipement, le transport et le cas échéant l'hébergement sont à la charge du stagiaire.

3- PUBLIC

La bonne compréhension des travaux pratiques présentés lors de la sortie repose idéalement sur une participation préalable au MOOC ornitho, peu importe le pack. Il est cependant conseillé d'avoir participé au pack 1 qui s'attarde sur la méthode pédagogique déployée dans le cadre de ce MOOC.

Toutefois, les LPO organisatrices se réservent le droit d'accepter l'inscription de personnes n'ayant pas participé au « MOOC Ornitho » mais désireuses d'effectuer une sortie de pratique et de découvrir la méthode pédagogique du MOOC Ornitho, selon les mêmes conditions tarifaires.

La priorité est toutefois donnée aux « Moocqueurs ».

4- MODALITES D'INSCRIPTIONS

- Les stagiaires prennent contact avec la LPO organisatrice (contact figurant dans le descriptif de la sortie)
- La LPO organisatrice confirme les modalités de règlement et précise l'effectif seuil sous lequel la sortie sera annulée.
- L'inscription est validée par la LPO organisatrice à la réception du règlement.
- En fonction du nombre de personnes inscrites la LPO organisatrice confirme ou non la sortie 7 jours - avant la date de la formation.
- La LPO organisatrice valide les inscriptions finales et envoie aux inscrits le lieu exact de RDV et le contact du guide.

5- MODALITES D'ANNULATION

Pour les stagiaires :

Annulation et remboursement possible jusqu'à 7 jours avant la date de la sortie. Pour une sortie ayant lieu le samedi 10 avril 2021 à 9h il est possible d'annuler jusqu'au samedi 3 avril 2021 à 9h. Au-delà la LPO organisatrice se réserve le droit de conserver le règlement.

Pour la LPO organisatrice :

En fonction du nombre de personnes inscrites la LPO organisatrice confirme ou annule 7 jours avant la date de la sortie.

Une sortie est partante quelle que soit la météo : nous n'annulons pas en cas de pluie, de vent ou de fortes chaleurs ! Toutefois, pour des raisons évidentes de sécurité, nous nous plions aux avis des autorités en cas de danger sur les routes et dans ce cas, nous nous réservons le droit de reprogrammer la sortie à une date ultérieure.

6- DETAIL DES SORTIES

Chaque annonce de sortie (dans l'Agenda nature, sur le [site Web LPO](#)) détaille l'ensemble des conditions d'organisation des sorties et précise notamment :

- Les groupes ornithologiques potentiellement observables : nous ne sommes pas maîtres des observations naturalistes qui pourront être faites le jour de la sortie et ne promettons aucune observation.
- L'effort physique : les conditions physiques requises pour la sortie étant annoncées dans le descriptif nous considérons qu'elles sont prises en compte et acceptées lors de l'inscription.
- L'équipement nécessaire : il s'agit de l'équipement conseillé pour profiter pleinement de sa sortie. Pour rappel, la pluie, le vent et les fortes chaleurs ne sont pas, sauf avis contraires des autorités, des motifs d'annulation.
Chaque LPO organisatrice précise le prêt éventuel de matériel d'optique pour la sortie. Cependant il est recommandé d'amener son matériel personnel, de manière à se familiariser avec une utilisation régulière de celui-ci.
- Les services disponibles pour agrémenter la journée. Les services payants sont à la charge du stagiaire.